

**Fin de mandat de l'administrateur  
provisoire du Pôle Sport  
Nomination du directeur du Pôle Sport**

## LE PRÉSIDENT

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et D714-46 ;  
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;  
Vu la délibération 2020/01/CA-003 en date du 20 janvier 2020 portant M. Jean-Marc Broto à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;  
Vu la délibération du 11 décembre 2017 du conseil d'administration relative à l'adoption des statuts du Service universitaire des Activités Physiques et Sportives portant création du « Pôle Sport » ;  
Vu l'affectation de M. Clément Marty, professeur d'éducation physique et sportive, au Pôle Sport de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Considérant que l'article D714-46 du code de l'éducation et que l'article 9 des statuts du Pôle Sport prévoient que le directeur du Pôle Sport est nommé par le Président de l'Université, parmi les professeurs d'éducation physique et sportive en fonction dans le Pôle Sport ;  
Considérant que le Conseil du Pôle Sport est incomplet et ne peut se prononcer sur la nomination du directeur avant le renouvellement partiel du conseil ;  
Considérant néanmoins l'intérêt de nommer un directeur afin d'assurer la continuité du service,

## DÉCIDE

### Article 1<sup>er</sup> : Fin de fonctions de l'administrateur provisoire du Pôle Sport

Le mandat de M. Pierre Sutra, administrateur provisoire du Pôle Sport, prend fin le 22 juillet 2021.

### Article 2 : Nomination du directeur du Pôle Sport

M. Clément Marty est nommé directeur du Pôle Sport.

### Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

### Article 4 : Entrée en vigueur et publicité

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Mme la rectrice de région académique, chancelière des universités.  
Elle est affichée dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 22 juillet 2021



Jean-Marc BROTO